



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250203

Domaine : 8.1.8

Date de convocation : 28 mars 2025

Date de l'affichage : 28 mars 2025

Date d'affichage de la délibération : 04 avril 2025

Objet : 03 - Modification carte scolaire - Sectorisation

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Pierre MATHEVET a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Frédéric DIVIALLE, Madame Sylvie MORELLE (jusqu'à 20h12)

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au Maire chargé de l'Education,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L 2122.21,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L 212-7,

VU la délibération N° 2017/008 du Conseil municipal du 2 février 2017 relative à la sectorisation de la carte scolaire,

VU la délibération N° 2023/003 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 relative à la dénomination de deux nouvelles voies, rue de l'Hôtel de ville et promenade des marais

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-0403-20250203-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

VU l'avis de l'Inspection d'académie,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la carte scolaire en lien avec les nouvelles constructions et de rattacher les nouvelles voies aux secteurs existants,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de rattacher les voiries suivantes au secteur Pablo Neruda :

- Rue de l'Hôtel de Ville
- Promenade des Mariés

DECIDE de rattacher l'allée de l'Orchidée au secteur du Grillon.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France